

OBJET

RAVALEMENT DES FACADES SUR SIX SITES SCOLAIRES

**APPROBATION DU PROJET ET DE LA PROCEDURE D'APPEL DOFFRES
AUTORISATION DE SIGNER LES MARCHES**

Dans le cadre de la maintenance des sites communaux, la Commune envisage de procéder à des travaux de ravalement des façades dans les écoles suivantes :

- Elémentaire Ruisseau Blanc
- Maternelle Saint-François 7^{ème}
- Elémentaire Saint-François 7^{ème}
- Elémentaire La Chaumière
- Elémentaire Camélias
- Elémentaire Gabriel Macé

Ces travaux consisteront de manière non exhaustive en :

- La reconnaissance des supports
- Le lessivage, grattage, ponçage et enduit des surfaces à peindre
- Reprise des fissures et éclats de béton
- Le traitement antirouille des pièces métalliques
- Le traitement des éléments bois
- La fourniture et l'application des peintures
- La modification de façade.

Compte tenu de l'homogénéité de la nature des travaux, la commune n'a pas opté pour un allotissement.

Le montant de l'ensemble des travaux est estimé à 350 000 € TTC.

Les crédits nécessaires sont prévus aux Chapitre 23/Article 23.13 du Budget principal 2007.

Je vous demande donc :

1° d'approuver le projet de travaux de ravalement des façades sur six sites scolaires de la ville ;

2° d'adopter la procédure de passation, le mode de dévolution et les caractéristiques de ce marché comme suit :


RAPPORT N° 07/5-03

- procédure d'appel d'offres ouvert (Art 33, 57 à 59 du Code des Marchés Publics) ;

3° de m'autoriser à lancer la procédure de consultation ;

4° de m'autoriser à passer le marché de travaux avec l'entreprise retenue et à signer les actes afférents à ce marché ;

Je vous prie de bien vouloir en délibérer.

 LE DEPUTE-MAIRE
René-Paul VICTORIA
René-Paul VICTORIA

OBJET

RAVALEMENT DES FACADES SUR SIX SITES SCOLAIRES

**APPROBATION DU PROJET ET DE LA PROCEDURE D'APPEL DOFFRES
AUTORISATION DE SIGNER LES MARCHES**

LE CONSEIL MUNICIPAL

Vu la loi n° 82-213 du 2 mars 1982 relative aux droits et libertés des communes, des départements et des régions, modifiée ;

Vu le Code Général des Collectivités territoriales ;
Vu le Code des Marchés Publics ;

Considérant les crédits imputés au Budget Principal 2007 sous le Chapitre 23 Article 2313 ;

Sur le RAPPORT n° 07/5-03 du Député-Maire ;

Vu le Rapport de Monsieur Dominique FOURNEL, 2^{ème} Adjoint au Député-Maire, présenté au nom des Commissions Cadre de Vie et Habitat / Finances et Administration Générale ;

Sur l'avis favorable desdites Commissions ;

**APRES EN AVOIR DELIBERE
A L'UNANIMITE DES VOTANTS**

ARTICLE 1

Approuve le projet de travaux de ravalement des façades sur six sites scolaires de la ville ;

ARTICLE 2

Adopte la procédure de passation, le mode de dévolution et les caractéristiques comme suit :

- procédure d'appel d'offres ouvert (Art 33 et 57 à 59 du Code des Marchés Publics)

DELIBERATION N° 07/5-03

ARTICLE 3

Autorise le Député-Maire à lancer la procédure d'appel d'offres.

ARTICLE 4

Autorise le Député-Maire à passer le marché de travaux avec l'entreprise retenue par la Commission chargée de l'ouverture des plis et, en cas de résultats infructueux, à traiter par marché négocié.

ARTICLE 5

Autorise le Député-Maire à signer les actes afférents à ce marché.

Pour extrait certifié conforme
Fait à Saint-Denis, le 26 DEC. 2007

LE DEPUTE-MAIRE



René-Paul VICTORIA